

Préfet du Territoire de Belfort

Recueil des actes administratifs

RAA Spécial N°13

*Décision prise par la commission nationale d'aménagement commercial
(CNAC) le 6 mai 2015, relative à un recours contre la décision de la
commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
concernant le projet BRICOMARCHE à VESCEMONT,
et
arrêté modifiant l'arrêté N°2015048-0004 du 17 février 2015 portant
dérogation du délai prévu pour la fermeture du cercueil lors d'un
transport international de corps*

Mai 2015

Publié le 12 mai 2015



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction des Libertés Publiques et de la Démocratie Locale
Pôle des Collectivités Locales et de la Démocratie Locale

ARRÊTE n° 20150430-0004
modifiant l'arrêté n° 2015048-0004 du 17 février 2015
portant dérogation au délai prévu pour la fermeture du cercueil
lors d'un transport international de corps

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU les articles R2213-21 à R2213-33 du Code Général des Collectivités Territoriales portant réglementation sur le transport de corps après mise en bière et inhumation,

VU l'arrêté n° 2014202-0001 du 21 Juillet 2014 portant délégation de signature à M. Richard-Daniel BOISSON, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015048-0004 du 17 février 2015 portant dérogation au délai prévu pour la fermeture du cercueil lors d'un transport de corps international,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Est supprimé à l'article 2 de l'arrêté n° 2015048-0004 du 17 février 2015 :
« Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale »

ARTICLE 2 : Le reste de l'arrêté sans changement.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort, Mesdames et Messieurs les maires des communes du département, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, ainsi que les opérateurs funéraires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat du Territoire de Belfort.

Belfort, le 29 avril 2015

Pour le Prefet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Richard-Daniel BOISSON

**COMMISSION NATIONALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

SECRETARIAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 7 mai 2015

t : 01 44 97 27 27

f : 01 44 97 25 89

Télédoc 121

61 boulevard Vincent Auriol
75703 PARIS cedex 13

TÉLÉCOPIE

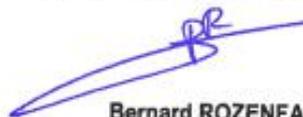
Destinataire : Monsieur le préfet du Territoire de Belfort

Objet : décision prise par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (C.N.A.C.) le 06 mai 2015

Recours n°2564T - Extension d'un ensemble commercial à Vescemont

PROJET AUTORISÉ

Le Secrétaire de la Commission,



Bernard ROZENFARB